DÉCLARATION PRÉALABLE - CONSTRUCTIONS
Extension (inférieure ou égale à 20 m²)

2.2 Autres travaux et changements de destinations et de sous-destinations[1] sur construction existante

Nature des travaux	Formalité
1) cas général	
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m², sans modification de l'aspect extérieur (R. 421-1)	Aucune
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m² (R. 421-17 f)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² (R. 421-14 a)	Permis
En zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², sans dépasser 40 m², si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol nouvellement créée n'a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme (R. 421-17 f)	Déclaration préalable

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « DP Déclaration Préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet maugescommunaute.fr > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > Accéder au Guichet unique.
  Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°16702 que vous trouverez sur le site du Service Public > Demande de déclaration préalable > Accéder au formulaire
  Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

A compter du 1er janvier 2025, les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes ou les déclarations d'urbanisme par voie électronique conformément à l'article R 423-2-1 du Code de l'urbanisme.

SUR LE FORMULAIRE CERFA :

L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.

1 - Identité du déclarant

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.
Si la demande comporte plusieurs déclarants, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un déclarant. Vous trouverez cette fiche sur le site du Service Public ou via ce lien.

2 - Coordonnées du déclarant

Renseigner l'adresse du déclarant, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

3 – Le terrain

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la(les) référence(s) cadastrale(s) et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.
Si la demande comporte plus de trois parcelles, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes « Références cadastrales complémentaires ». Vous trouverez cette fiche sur le site du Service Public ou via ce lien.
Ne pas oublier de compléter la superficie totale, incluant le cas échéant les parcelles renseignées sur la (ou les) fiche(s) annexe(s).

4 – A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 - Nature du projet : Cocher la case relative à la nature du projet (*Travaux sur une construction existante*). Il conviendra également de fournir un descriptif du projet (ossature : matériaux – teinte – dimensions // menuiseries : matériaux – teinte - dimensions // traitement de la toiture : matériaux – teinte – pente).
4.2 - Informations complémentaires : Remplir le type de travaux (*extension*).

4.3 - Emprise au sol : Remplir les emprises au sol : existante, créée et/ou supprimée.
4.4 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces : Surfaces de plancher : Renseigner la surface de plancher existante (maison SANS le garage) et la surface de plancher créée (extension).

7 – Engagement du déclarant

Renseigner le lieu, la date et signature du déclarant.
Si la demande est réalisée par plusieurs déclarants, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».

ANNEXE : Références cadastrales complémentaires

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plus de trois parcelles. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

> Pièces graphiques à fournir

Vous pouvez vous reporter à la fiche-guide illustrée « Construire une extension » que vous pouvez retrouver sur le site internet maugescommunaute.fr > Vivre et Habiter > Urbanisme/Droit des sols > J'ai un projet de travaux.

Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :

- Beaupréau-en-Mauges – **T** 02 41 71 76 80 – ads@beaupreauenmauges.fr
- Chemillé-en-Anjou – **T** 02 41 30 48 28 – urbanisme@chemille-en-anjou.fr
- Mauges-sur-Loire – **T** 02 41 39 80 54 – urbanisme@mauges-sur-loire.fr
- Montrevault-sur-Èvre – **T** 02 44 09 04 91 – urbanisme@montrevaultsurevre.fr
- Orée-d'Anjou – **T** 02 52 59 74 25 – urbanisme@oreedanjou.fr
- Sèvremoine – **T** 02 41 64 76 33 – urbanisme@sevremoine.fr